



GUIDE PRATIQUE

à destination des [ÉCO] plaisanciers

Vivre et respecter la
[MER] au quotidien



ÉCOGESTES
méditerranée
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Agissons ensemble pour préserver la [Mer]

Ecogestes Méditerranée est une campagne de sensibilisation à la préservation des habitats marins et littoraux le long la Méditerranée française. Inscrite parmi les mesures transversales, cette campagne clé contribue aux politiques publiques maritimes de la façade (DSF*, SDAGE**). Elle est accompagnée par les acteurs de la façade : Etat, collectivités, organismes publics, gestionnaires d'aires marines protégées et secteur privé.

Véritable action collective à l'échelle de la façade maritime depuis 2017, la campagne a été initiée dès 2002 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle permet de sensibiliser les plaisanciers et autres usagers de la mer pour les inciter à des changements de pratiques, à la fois en termes de comportements et d'équipements, dans l'objectif de réduire les impacts dus aux usages.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un collectif de 17 structures aux statuts diversifiés agissant en réseau coordonné par le CPIE des Iles de Lérins, se mobilise pour intervenir directement au contact des plaisanciers dans une centaine

de zones de mouillage et dans les ports de plaisance, en partenariat avec l'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco (UPACA). Signataire de la Charte des Ports de Plaisance et de Pêche, le réseau œuvre pour une gestion durable et partagée de l'espace maritime et littoral.

En plus de 20 ans d'actions, ce sont près de 80 000 usagers du littoral régional qui ont été informés et sensibilisés. Les plaisanciers, acteurs de leurs pratiques et de la préservation des habitats marins, s'engagent volontairement et chaque année près de 2000 nouveaux fanions Ecogestes Méditerranée sont hissés sur les navires.

* DSF : Document stratégique de façade

** SDAGE : Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux



→ Retrouvez la campagne en vidéo



© Parc National de Port-Cros



www.ecogestes-mediterranee.fr

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité, terrestre et marine, en métropole et dans les Outre-mer ; il accompagne l'Etat pour porter les engagements et l'action des ministères de la transition écologique et de l'Agriculture.

Portant l'attention sur la richesse et fragilité des espaces marins qui procurent de nombreux services à l'humanité (notamment régulation du climat, énergie, alimentation, loisirs et bien-être...), l'OFB agit et soutient des initiatives qui permettront la durabilité de nos usages dans ces écosystèmes.

Les campagnes Ecogestes sont déployées en mer et dans les ports, à destination des plaisanciers, afin de les engager à adopter les bons réflexes pour une navigation responsable. Ces gestes contribuent ainsi à la protection des écosystèmes marins. Passionnés de la mer, les plaisanciers sont des partenaires essentiels pour la préservation des milieux marins.

La méthode de communication engageante utilisée comme levier dans ces campagnes a fait ses preuves depuis plusieurs années sur la

façade Méditerranéenne et a permis d'accompagner des évolutions des comportements.

L'OFB soutient pleinement la démarche « Ecogestes » et souhaite la consolider dans une dynamique nationale, en partenariat avec les acteurs du nautisme français. Cette campagne s'étend et s'adresse aujourd'hui à tous les plaisanciers de Bretagne, Normandie et Méditerranée en France Métropolitaine.

Ce programme vient compléter le programme « Eclairer » dans les eaux françaises » en faveur d'une navigation responsable que l'OFB soutient également. « Ecogestes nautisme et plaisance » s'inscrit en complémentarité des actions des acteurs du nautisme.



© Centre de découverte mer et montagne

Une dynamique [nationale]



ÉCOGESTES
nautisme et plaisance

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) est très attachée à ce que les activités socio-économiques de la plaisance et ce qu'elles procurent à ses pratiquants puissent se poursuivre durablement en intégrant les enjeux environnementaux et les pratiques responsables. Les campagnes Ecogestes agissant au cœur de la pratique des plaisanciers sont

donc particulièrement intéressantes pour poursuivre les efforts vers la préservation des milieux maritimes. Depuis 2024, la CNP soutient et accompagne le déploiement des campagnes agissant sur chaque façade maritime française et rassemblées au niveau national sous « **Ecogestes nautisme et plaisance** ».

Le littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un espace très sollicité.

- 70 % de la population de la région PACA occupe le littoral (11 % de sa superficie).

- 34 millions de touristes par an
Le littoral attire un touriste sur deux.

- 3 ports de commerce (Marseille, Toulon, Nice)
- 1 grand port militaire (Toulon)
- Ferries avec plusieurs millions de passagers
- Des navires de croisière

- + de 780 structures
encadrent des activités de sports nautiques et de bord de mer

- Pêche professionnelle
Une forte proportion de petits métiers côtiers des techniques de pêche diversifiées et saisonnières

- + de 2600 entreprises de l'industrie nautique
7300 emplois salariés temps plein

- Pisciculture marine
21 fermes réparties sur six secteurs géographiques

- 147 ports de plaisance et de pêche
pour 60 000 places.
Plus de 240 000 navires immatriculés

- La plongée sportive et de loisirs
Plus de 16 000 licenciés adhèrent à un club affilié à la Fédération française d'études et sports sous-marins.

La mer peut être le réceptacle de nombreuses pollutions provenant des activités qui s'y pratiquent, mais aussi du bassin versant. En été, l'accroissement de la population nécessite une sensibilisation accrue des usagers pour préserver les espaces marins et littoraux.

Les chiffres sont issus de :
- Le nautisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Observatoire régional des métiers. Novembre, 2019
- www.crpmedm-paca.fr

**Des écogestes pour vivre et respecter la mer
au quotidien**

Les eaux noires

10

Les eaux grises

12

Les déchets

14

La consommation d'eau

16

L'ancrage

18

La pêche de loisir

20

La plongée bouteille

22

La pollution sonore

24

Les produits de la mer

26

Les hydrocarbures

28

Les peintures antisalissures

30

**L'herbier de Posidonie un objectif
de protection majeur**

32

Les espaces protégés

38

**La Méditerranée un espace vivant
particulièrement sensible**

42

Gérer durablement le littoral

46

La Certification européenne Ports Propres

50

Pour un nautisme durable

54

Pour que la mer reste un plaisir

55

Structures ambassadrices dans votre territoire

56

Résultats de la campagne estivale 2024

58

Mon bilan Écogestes

59

Risques [sanitaires]

Origine

Les eaux noires sont les eaux usées des WC contenant urines, excréments, et parfois des additifs chimiques pour décomposer et désodoriser.

Le rejet des eaux usées à la mer est interdit, à moins que les conditions suivantes soient remplies : le navire rejette des eaux usées après broyage et désinfection à l'aide d'un dispositif approuvé à une distance de plus de 3 milles marins de la terre la plus proche, ou des eaux usées non broyées et non désinfectées à une distance de plus de 12 milles marins de la terre la plus proche ; dans tous les cas, le rejet des eaux



Usages concentrés dans des espaces accueillant plaisanciers et baigneurs

Règlementation

Loi du 30 déc. 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (transposition de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23 Octobre 2000 et la Directive relative à la gestion de la qualité des Eaux de baignade du 15/02/06) : « Afin d'assurer la protection de la santé publique et du milieu aquatique, les navires de plaisance, équipés de toilettes et construits après le 1er janvier 2008, qui accèdent aux ports maritimes et fluviaux ainsi qu'aux zones de mouillages et d'équipements légers sont munis d'installations permettant soit de stocker, soit de traiter les eaux usées de ces toilettes ».

Effets

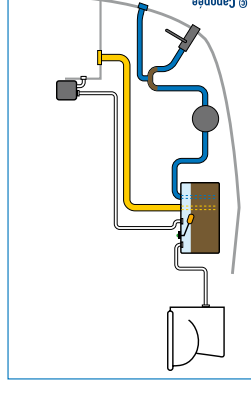
Les eaux noires sont parfois rejetées à proximité de zones de baignade. Des bactéries (staphylocoques, salmonelles...), des virus et des parasites y sont présents et peuvent engendrer des risques sanitaires importants pour les humains (gastro-entérite, ...).

Les additifs chimiques qui peuvent être présents dans les eaux noires sont également nocifs pour la vie marine.

Comment agir ?

→ Les cuves de récupération

- Il vaut mieux installer une cuve de récupération des eaux noires que de rejeter directement en mer. Se renseigner auprès de magasins d'accastillage.
- De plus en plus de ports sont équipés de systèmes de pompage pour ces cuves. Se renseigner à la capitainerie.
- Utiliser les toilettes et bacs de rétention conformément au mode d'emploi. Les entretenir régulièrement en vue de leur bon fonctionnement. Ne pas jeter de solvants, de détergents, de produits à base d'hydrocarbures et autres polluants dans les toilettes.
- Il existe d'autres systèmes de collecte et de traitement : WC chimique, toilettes sèches, mini-station d'épuration embarquées (ex : traitement par hydrolyse).



Récupérateur d'eaux usées pour les eaux noires

De plus en plus de zones de mouillage ne sont autorisées qu'aux navires équipés de systèmes de collecte ou de traitement des eaux usées.

→ Les sanitaires

Au port, il faut utiliser les sanitaires présents à quai. Ils sont directement reliés à la station d'épuration. Pour l'entretien de vos sanitaires, préférez des produits d'origine végétale (cf. page 12).

→ Utiliser ses WC marins loin des lieux de baignade

Les rejets d'eaux usées sont interdits de 0 à 12 milles nautiques.

Soyez vigilants à la densité des navires au mouillage.

Eaux noires
Ecogeste #2



Vidéos de la capitainerie



Eaux de baignade

La démarche de certification des eaux de baignade, effective depuis 2009, intègre dans l'évaluation, les profils de vulnérabilité des plages aux eaux noires des bateaux.

Risques de [perturbations chimiques]

Origine

Les eaux grises comprennent les eaux de lavage intérieures (évier, lavabo, douche...) ou extérieures (quai, pont). Ces eaux contiennent des résidus de produits détergents d'origine pétrochimique. Ces produits sont constitués d'agents nettoyants (tensio-actifs) et de principes actifs (phosphates et substitués) qui servent à améliorer l'efficacité. Ce sont ces derniers qui posent problème et la législation limite la teneur en phosphates et autres composés du phosphore dans les détergents textiles et ceux pour lave-vaisselle.

Les produits d'entretien contiennent également des parfums et des colorants d'origine chimique qui n'existent pas à l'état naturel. Ils sont inutiles et onéreux. Certains sont allergisants voir cancérigènes.



Nettoyage et rejet direct dans le milieu.

© CPI Îles de Lérins

Effets

L'accumulation de ces produits a pour conséquences :

- de limiter les échanges d'oxygène entre l'air et l'eau, quand ils sont en surface,
- d'inhiber la croissance des végétaux sur lesquels ils se déposent et former des nécroses entraînant leur mort, (les herbiers de Posidonie y sont donc très sensibles),
- de modifier le comportement des animaux. Exemple : réduction des mouvements d'ouverture, de fermeture et d'enfouissement des coquillages.

Les rejets d'eaux usées sont interdits de 0 à 12 milles nautiques.

Biodégradabilité

Capacité d'une substance à se décomposer en corps simples plus ou moins vite, totalement ou partiellement, par la seule action des micro-organismes. Une feuille morte est biodégradable à 100% en quelques semaines ; une bouteille de verre, en plus de 1 000 ans. Le critère de biodégradabilité est, en soi, peu parlant tant qu'il n'est pas complété par une proportion, une durée et une estimation des résidus.

Comment agir ?

→ Utiliser les équipements portuaires

Utiliser prioritairement les douches, lavabos et évier des équipements portuaires qui sont reliés aux stations d'épuration, plutôt que ceux des bateaux.

→ Limiter la consommation

- Un produit multiusages suffit pour la plupart des nettoyages.
- Utiliser les détergents et les produits d'hygiène en petites quantités.

→ Faire le bon choix

- Rechercher des produits contenant des tensioactifs d'**origine végétale** (intitulé : "tensioactifs anioniques ou non ioniques d'**origine végétale**" et "savon végétal") et des principes actifs naturels.
 - L'étiquetage : tous les ingrédients et leur origine doivent être précisés sur l'étiquetage. S'il y a imprécision, contacter le service consommateur et demander les informations.
- Attention aux mentions non officielles comme "protège / respecte l'environnement" ou "spécial mer" qui ne donnent aucune garantie.
- Les produits labellisés apportent certaines garanties environnementales :



Contrôle ECOCERT



Label européen

Eaux grises
Ecogeste #1



Vidéos de la campagne

Pour aller plus loin

- Ecolabel - www.ecolabels.fr
- Ecocert - www.ecocert.fr
- AFNOR - www.afnor.fr

Sur le site de l'ADEME, consultez la rubrique « pour un quotidien plus écologique » où de nombreux conseils pour votre vie quotidienne sont expliqués.

- www.agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux

Les [déchets en mer] des impacts multiples

Chiffres-clés et origine des déchets

Plusieurs millions de tonnes de macrodéchets sont rejetés chaque année dans la mer. 80 % de ces déchets provient de la terre acheminés par les fleuves et les rivières, 20 % des activités maritimes : transport, pêche, aquaculture.

Ces déchets affectent la plage, la colonne d'eau et 70% coulent et se déposent dans les fonds marins.

80 % des déchets sont en plastique, avec une très grande quantité d'emballages. 30% proviennent des ménages.

Les plastiques ont une durée de vie très longue (plus de 100 ans). Ils sont fragmentés par l'action des vagues, des rayons UV et de certaines bactéries. Ces petits débris (moins de 5 mm) sont appelés microplastiques.

Ces microplastiques, qui s'accumulent dans certaines zones en Méditerranée, font l'objet de campagnes de recherches pour mieux les quantifier.



Pour quels impacts ?

- Impacts avérés sur certains animaux marins : mortalité par enchevêtrements (filets et cordages perdus en mer, anneaux de plastiques), par ingestion provoquant étouffement ou occlusions intestinales (confusion entre déchets et proies).
- Accumulation des polluants le long de la chaîne alimentaire marine : fragments de plastique avalés ou filtrés par le plancton qui assimile des composés chimiques.
- Déchets flottants vecteur possible de propagation d'espèces invasives en servant de « radeaux » à des organismes marins (algues, crustacés, mollusques, ...).
- Incidences sur la santé humaine avec des risques par blessures (verres, métaux ...).
- Atteinte à l'esthétique des paysages littoraux aussi bien terrestres que sous-marins et à leur attractivité avec des impacts économiques directs (coûts de nettoyage).

Source : www.notre-environnement.gouv.fr/themes/biodiversite/en-mer-et-sur-le-littoral/littoraux-et-marins-ressources/article/les-dechets-solides-en-mer-et-sur-le-littoral

Comment agir ?

→ Avant de partir en mer

- Débarrasser au maximum les produits de leurs emballages, éviter les portions individuelles, et le suremballage.
- Éviter les produits jetables à usage unique (piles, vaisselle, rasoirs, lingettes, café en dosettes) et préférer les produits durables, réparables, rechargeables.
- Privilégier les emballages réutilisables, adopter les paniers et bocaux pour des produits en vrac.
- Privilégier le verre, recyclable à l'infini, les conserves, le carton.

→ Sur le bateau

- Organiser le tri ne prend pas plus de place.
- Séparer les matières organiques et les emballages à trier. Compacter ces derniers permet de gagner de la place.
- Prendre garde aux « pertes » dues au vent ou aux mouvements du bateau.
- Ramasser les déchets flottants dans la mesure du possible et en veillant à votre sécurité.

→ De retour au port

Déposer vos déchets ménagers triés dans les points d'apport volontaires. Généralement, il y en a trois « verre », « emballages », et « papiers ».

→ Rejoindre des initiatives locales

En région Sud, il existe de nombreuses initiatives pour réduire les déchets :

- Rejoindre une action de ramassage près de chez vous grâce à la plateforme ReMed Zéro Plastique. www.remed-zero-plastique.org
- La Région Sud a initié un ambitieux « Cap sur Zéro déchet plastique en 2030 » qui vise la suppression du plastique et la mise en place d'une économie circulaire. www.maregionsud.fr/la-region-en-action/amenagement-et-developpement-durable/prevention-et-gestion-des-dechets

Explorer de nouveaux modes de consommation :

Une étude réalisée dans différents foyers montre que l'engagement dans une démarche « zéro déchet » n'est ni impossible, ni incompatible avec un haut niveau de bien-être et de qualité de vie.

→ librairie.ademe.fr/consumer-autrement/1880-20-recettes-zero-dechet-9791029709265.html

Déchets
Ecogeste #4



Vidéos de la campagne

[L'eau potable] cap sur la sobriété des usages

L'eau une ressource naturelle à préserver

L'eau est vitale pour les activités humaines aux différents usages : domestiques, agricoles, industriels et énergétiques.

Avec l'accélération du changement climatique et de ses effets sur la ressource en eau et les milieux aquatiques déjà perceptibles, sécheresses plus intenses, baisse des débits des cours d'eau l'été (-7% à l'amont du Rhône et -13% à l'aval), assèchement des sols, diminution du couvert neigeux, chutes de neige moindres et fonte accélérée, l'adaptation des usages de l'eau à ces changements devient urgente.

Face à ces effets, des actions concrètes sont engagées pour réduire la vulnérabilité des territoires et accélérer leur adaptation : désimperméabilisation des sols, pour laisser l'eau s'infiltrer, chasse au gaspillage, préservation des zones humides et de la biodiversité.

Pour aller plus loin

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

→ www.eaurmc.fr

→ www.sauvonsleau.fr

Le service public d'information sur l'eau, Eau France

→ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

Pour les arrêtés de restriction d'eau, consulter les sites des préfectures et les affichages dans les ports de plaisance ou encore PROPLUVIA.

Comment agir ?

Maîtriser sa consommation d'eau

89% des français sont attentifs à leur consommation d'eau pour réaliser des économies financières et contribuer à la préservation des ressources.

→ Des gestes simples et quotidiens

- Consommer juste l'eau nécessaire, fermer les robinets dès que possible.
Un robinet qui goutte consomme 4 litres/heure (3,5 m³/an).
- Détecter et réparer les fuites d'eau.

→ Des petits appareils pour de grandes économies

- Utiliser des réducteurs de débit de l'eau pour vos robinets et installations. Exemple : une fois placé sur le robinet, un mousser injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule. Le débit du robinet est ainsi réduit de 30 à 50 % mais la pression ne diminue pas.
- Pistolet de lavage.



Des usages domestiques variés

En France, les usages domestiques (ménagers, municipaux, bureaux, hôpitaux, commerces, loisirs,...) représentent près de la moitié des prélèvements.

Chaque habitant consomme en moyenne 170 litres/jour. Cette consommation varie sur le territoire pouvant aller à 360 litres dans les Alpes-Maritimes ou le Var en raison de la saisonnalité de la population et des usages (source BIPE, 2019, les services publics d'eau et d'assainissement en France).

93% des usages domestiques en eau sont réservés à l'hygiène et au nettoyage et seulement 7% à l'alimentation.

(source : www.cieau.com)



Eau potable
Ecogeste #7



Vidéos de la campagne



Pistolet de lavage

Expérience

Sur le port Saint-Pierre à Hyères, tous les postes sont équipés de bornes de distribution d'eau et d'électricité accessibles par cartes magnétiques depuis plusieurs années.

Ce système de gestion a permis 30 % d'économie d'eau sur certaines zones du port et au niveau du quai d'accueil, en saison, les économies sont de l'ordre de 50 % grâce à la régulation des cartes magnétiques et à la sensibilisation des agents saisonniers (lavage des bateaux plus raisonnée).

[L'herbier de Posidonie] un écosystème fragilisé par l'ancrage

Origine

Par le nombre important de navires se regroupant sur les mêmes espaces côtiers et les baies abritées, l'ancrage a des impacts avérés sur les habitats sensibles (herbiers marins, coralligène).

L'herbier de Posidonie subit de multiples perturbations qui engendrent sa régression. La Posidonie est protégée au niveau français et européen (cf. pages 32-33 pour mieux connaître cette plante à fleurs).

Afin de réduire la pression des mouillages, des actions fortes sont menées pour renforcer la réglementation et les aménagements (cf. pages 34-35). Il est primordial de participer à sa préservation.



Ancre dans la Posidonie

Effets

L'ancrage répété dans les herbiers de Posidonie provoque l'arrachage des feuilles et le creusement de la matte (cf. pages 32-33). Quelque soit la taille du navire tout ancrage dans l'herbier a un impact : par l'ancre elle-même lorsqu'on cherche à l'accrocher au fond marin, par l'action de la chaîne qui bouge latéralement dans le périmètre d'évitage et enfin lorsque l'ancre est remontée sur le navire.

L'ancrage est un des vecteurs principaux de la propagation de *Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa cylindracea* (cf. page 44, espèces non indigènes marines). Si vous en remontez sur votre ancre, récupérez-les et jetez-les dans une poubelle à terre.

Les autres plantes à fleurs marines

Comme la Posidonie, les Cymodocées et les Zostères sont des plantes à fleurs formant des herbiers marins. Elles sont protégées. On les trouve par exemple en Camargue dans l'anse de Carteau et dans le golfe de Beauduc.

Indicatrice de la bonne qualité des milieux lagunaires (cf. page 42), *Zostera noltii* (Zostère naine) est suivie dans l'étang de Berre depuis 2014.

Plus d'informations : zostere.gipreb@gmail.com

Comment agir ?

→ Utiliser Donia et Nav&Co

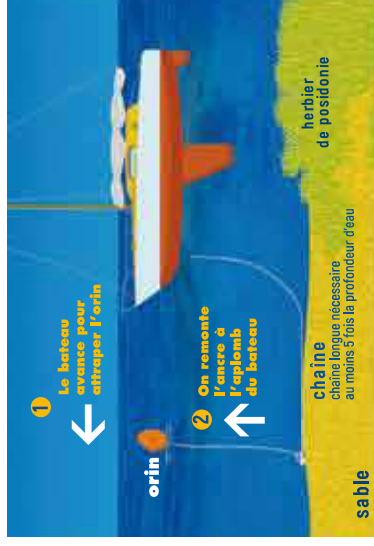
Ces applications offrent la possibilité aux plaisanciers ou capitaines de yacht d'ancrer en dehors des herbiers de Posidonie.

→ www.donia.fr

→ Choisir de préférence une zone de sable pour le mouillage

Les zones de sable sont facilement repérables depuis la surface par leur couleur claire.

→ Utiliser des techniques d'ancrage adaptées



Ancrage
Ecogeste #6



Vidéos de la campagne

→ Les mouillages organisés

Certains sites fréquentés sont équipés de mouillages fixes qui n'ont aucun impact sur les fonds. Par exemple, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, on trouve des ZMEL* :

- au Parc national de Port-Cros,
- en Baie d'Agay (St-Raphaël),
- à Cavalaire-sur-Mer et au Rayol-Canadel,
- à Cannes

* Retrouvez l'inventaire des ZMEL (Zone de mouillages et d'équipements légers) sur la façade Méditerranée en page 36.

Un outil innovant et interactif, Nav&Co



Pour naviguer bien informé et découvrir la vie sous-marine, cette application publique et gratuite donne accès aux informations sur la réglementation maritime, le balisage et la biodiversité environnante, comme les herbiers de Posidonie, tout en étant géolocalisé sur la carte.

Petit poisson deviendra grand s'il en a le [le temps]

La pêche de loisir est une activité récréative très attractive et réglementée. Elle compte un nombre important de pratiquants. Les prélèvements effectués sur la bande côtière sont de ce fait difficiles à évaluer. Le produit de la pêche de loisir est strictement destiné à la consommation personnelle du pêcheur et de sa famille. Il ne peut être colporté, exposé ou vendu.

Obligation de marquage

Afin d'éviter le braconnage, chaque pêcheur, quelque soit le type de pêche pratiquée doit marquer certaines de ses prises dès leur capture (ex : loup, daurade, rascasse rouge, sar commun, pagre, denti, bonite, etc.). Ce marquage consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale mais ne doit pas empêcher la mesure de la taille du poisson (la taille se mesure depuis le point du museau jusqu'à l'extrémité de la queue).

Où se renseigner ?

- Pensez à vous renseigner avant de pratiquer votre activité.
- www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr
 - www.portcros-parcnational.fr
 - www.calanques-parcnational.fr
 - Direction départementale des territoires de la mer (DDTM), (cf. page 55)

Mérus, corbs et oursins

Le 22 décembre 2023, l'État a décidé de prolonger de 10 ans le moratoire sur la pêche des mérus, protégés depuis 1993, et des corbs, protégés depuis 2013, espèces emblématiques et sensibles en Méditerranée. Cette mesure a également été étendue à quatre autres espèces de mérus en Corse.

La pêche des oursins est interdite du 1^{er} mars au 14 décembre inclus.

En dehors de ces périodes, les quantités sont limitées à deux douzaines d'oursins par pêcheur et par jour (avec un maximum de 5 douzaines par navire au-delà de deux personnes embarquées). La taille minimale de capture est fixée à 5 cm de diamètre sans les piquants.

Les réglementations locales

Avant de pratiquer la pêche de loisir, il est nécessaire de se renseigner sur la réglementation locale auprès des autorités compétentes. A titre d'exemple :

- La pêche sous-marine du poulpe est interdite en cœur de Parc national des Calanques et dans l'aire maritime adjacente du Parc national de Port-Cros du 1^{er} juin au 30 septembre.
- Dans les périmètres des Parcs nationaux une réglementation spécifique est mise en place (quotas, périodes de repos biologique pour certaines espèces, etc.).

Comment agir ?

→ Équipements autorisés à bord d'un bateau

- Des lignes grées pour l'ensemble de 12 hameçons maximum
- 2 palangres avec 30 hameçons maximum
- 2 casiers à crustacés
- 1 épuisette ou sablare
- 1 grapette à dent

→ Pêche sous-marine

Pour la pratiquer, il faut avoir une assurance de responsabilité civile qui couvre l'activité et une bouée de signalisation en surface. Il est interdit aux pêcheurs sous-marins de :

- Posséder simultanément sur le bateau un équipement de plongée et un fusil de chasse sous-marine.
- Pratiquer l'activité la nuit.
- S'approcher à moins de 150 mètres des bateaux et engins de pêche.
- Faire usage d'un foyer lumineux.

→ Taille de capture en Méditerranée

Essayer de remettre à l'eau les poissons trop petits de votre pêche et en particulier ceux qui vous semblent vifs.

Quelques exemples de tailles minimales de capture :

Rouget = 15 cm / Chinchard ou sevré = 15 cm / Daurade royale = 23 cm
Sar commun ou sargue royale = 23 cm / Loup ou bar = 30 cm / Daurade rose ou pageot à gros œil ou beaux-yeux = 33 cm / Thon rouge = réglementation spéciale voir arrêté du 11 juin 2009.

→ Déclarez-vous et déclarez vos prises de pêche avec Catch machine dans les aires marines protégées pilotes



Téléchargez l'appli

CatchMachine

et obtenez votre autorisation obligatoire de pêche dans les aires marines protégées pilotes



Devenir un plongeur [responsable]

Origine

Plonger crée un lien particulier, une proximité avec les paysages sous-marins et leurs habitants. C'est le véritable moyen d'appréhender totalement ces territoires inconnus.

Évoluer sous l'eau n'est pas naturel pour les humains. La plongée nécessite un équipement lourd et délicat à manipuler. Aussi, la maîtrise de l'équilibre et du déplacement sous l'eau est longue à acquérir.



Effets

Un coup de palmes, de genou, un manomètre qui traîne au sol, un mauvais réflexe, on se rattrape à une gorgone, on écrase une dentelle de Neptune, un morceau de coralligène...

Un impact faible, mais qui, répété, finit par détériorer durablement votre site de plongée favori...



Découvrir la mer autrement : les sentiers sous-marins

C'est une activité aquatique, organisée et éducative, qui a pour objectif de faire découvrir en toute sécurité la diversité des paysages marins, d'éveiller le public à la fragilité des écosystèmes, de susciter et d'accompagner le changement des comportements. Elle s'effectue en mer dans la zone littorale à l'aide, au minimum, d'un masque et d'un tuba. La pratique varie ensuite selon les sites : libre, accompagnée, balisée...

Cet outil donne accès au plus grand nombre à la biodiversité marine et littorale. En Méditerranée française, on recense une vingtaine de structures organisant cette activité.

Pour en savoir plus

→ Guide méthodologique et technique des sentiers sous-marins téléchargeable sur <https://coindespros.fressm.fr/wp-content/uploads/2015/observatoire-sca/GuidesSM.pdf>

Comment agir ?

→ En collectif : formation-encadrement

Dans les formations, une attention particulière doit être portée sur le lestage, l'équilibrage et la mobilité. Une bonne position permet au plongeur d'assurer sa sécurité et un impact nul sur le milieu.

- Bien allongé, tête légèrement vers le bas, palmes vers le haut.
- Se déplacer à au moins un mètre des fonds et des tombants.
- Organiser la plongée en fonction du site, du niveau et des objectifs de chaque plongeur :
 - les plongées techniques se font sur une zone sableuse ou en piscine,
 - les plongeurs débutants peuvent commencer leurs plongées sur une zone de sable où ils prennent le temps de bien s'équilibrer.



→ Individuellement : le bon sens du plongeur

- Les rochers sont l'habitat de nombreux animaux : toujours les laisser en place.
- Les bulles coincées dans le plafond des grottes "asphyxient" les organismes qui y vivent : ne pas y rester trop longtemps.
- Les animaux nourris perdent leur instinct naturel : il faut bannir le nourrissage.
- Les restes d'animaux morts s'incluent dans un cycle naturel : ne rien ramener en surface.
- Éviter d'éclairer directement les yeux des poissons.
- Approcher calmement les animaux. Rester à distance permet de les observer sans les faire fuir.

La stratégie plongée

La stratégie de gestion durable des sites de plongée sur la façade Méditerranée est mise en œuvre depuis 2019. Parmi ses objectifs, figure la sensibilisation des plongeurs. De nouveaux outils délivrant messages-clés et gestes éco-responsables sont diffusés dans des capitaineries et centres de plongée professionnels et associatifs.

- www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr
- Pour découvrir la vidéo : www.youtube.com/watch?v=MksFnP7cXc

Préserver la [quiétude] de l'espace maritime

Sous l'eau, les ondes sonores se propagent presque 5 fois plus vite qu'à la surface (1 500 mètres par seconde). De part la structure verticale de l'océan et l'action réfléchissante de la surface de l'eau qui agit comme un miroir acoustique, elles se propagent également de façon plus guidée que dans l'air, un peu comme si elles étaient dans un tuyau. Selon les conditions et sa fréquence, une onde sonore peut se propager sur des centaines voire des milliers de kilomètres.

Origine

La mer est loin d'être le « monde du silence ». La houle, le vent, le tonnerre, les tremblements de terre et les animaux marins produisent un paysage sonore naturel.

À tous ces sons, s'ajoutent ceux produits par les activités maritimes, toujours en augmentation : travaux sous-marins, éoliennes en mer, plateformes de forage, sonars, etc. La navigation des navires en tout genre (plaisance, pêche, commerce, sous-marins et autres bâtiments militaires) est aussi l'une des causes directes de l'augmentation des bruits sous-marins.

Effets

Bruits et lumières, éviter tout excès

Pour renforcer la préservation de l'environnement marin dans les eaux françaises en Méditerranée des pratiques durables sont indispensables.

La préservation de la tranquillité publique en mer et la réduction des sources lumineuses non indispensables font l'objet d'un arrêté préfectoral du 20 novembre 2023 (N°384/2023).

Comment agir ?

→ Je navigue à une vitesse raisonnable

Sur les navires, le niveau des nuisances sonores provenant de la motorisation et de la coque est lié à la vitesse. Les hélices des bateaux, au-delà d'une certaine vitesse, créent de la cavitation : formation de cavités remplies de vapeur ou de gaz à l'intérieur du liquide en mouvement. Le bruit généré est alors augmenté.

En réduisant ma vitesse, je limite non seulement ma consommation de carburant, mais également le bruit généré par mon navire.

→ Je retire le biofouling sur la coque et sur l'hélice du navire

Le biofouling sur l'hélice fait baisser la vitesse limite à partir de laquelle le phénomène de cavitation apparaît. L'hélice produit alors plus de bruit et plus rapidement.

→ J'entretiens régulièrement le moteur du navire

Le moteur produit des vibrations qui se transmettent dans l'eau par la coque du navire. L'isolement phonique, l'entretien du moteur et le changement des silent blocs permettent de les réduire.

→ À tout moment, je préserve la quiétude de l'espace maritime

Volume de hauts parleurs excessif, bruits exagérés, lumière et éclairage forts constituent autant de nuisances et de gênes anormales pour les autres usagers et les espèces marines.



Affiche de sensibilisation

De nombreux animaux, tels que les dauphins, les baleines et les poissons, communiquent en émettant des sons pour se retrouver, chasser ensemble ou donner l'alerte lorsqu'ils détectent des prédateurs. Lorsque des bruits continus d'origine non naturelle viennent masquer leurs sons, la communication entre eux est perturbée.

L'excès de bruit peut interférer avec les signaux envoyés et perçus par les animaux qui s'orientent à l'aide de l'écholocation, ce qui peut les désorienter et réduire par conséquent leur capacité à trouver de la nourriture.

Les bruits très intenses peuvent par ailleurs être fatals ou engendrer des blessures : en état de panique certains animaux vont chercher à fuir ou à remonter trop rapidement vers la surface par exemple et peuvent se blesser, avoir une perte d'audition ou s'échouer.

Devenir un consommateur [responsable]

Les océans abritent 80 % de la biodiversité mondiale. Cependant, selon la FAO*, 75 % des réserves d'espèces sauvages sont de nos jours pleinement exploitées, surexploitées ou déjà épuisées.

La consommation mondiale des produits de la mer est en augmentation constante. En France, cette consommation est passée de 12 kg par habitant en 1950 à 34 kg aujourd'hui. La pêche et l'aquaculture (élevage d'animaux aquatiques) doivent répondre à cette demande.

Afin d'assurer une gestion durable de la ressource, des outils ont été mis en place par l'Union Européenne en 1983 dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP) :

la limitation de l'effort de pêche (ex : limitation du nombre de navires), les mesures techniques (ex : taille minimale des espèces), la limitation des quantités de captures...

Sur le littoral méditerranéen, la pêche est réglementée depuis le Moyen Âge par les prud'homies de pêche (corporation de pêcheurs). Les prud'homies gèrent ainsi la ressource en réglementant par exemple les engins de pêche (nombre, taille...) et les dates de pêche...



Le saviez-vous ?

En France, 70 % des ventes des produits de la mer ont lieu dans les grandes et moyennes surfaces. Depuis 2002, les étiquettes doivent préciser le nom commercial de l'espèce, sa provenance et sa méthode de production (pêche ou élevage). En revanche, la technique de pêche n'est pas indiquée. Or, certaines techniques de pêche peuvent causer des dégâts importants : à titre d'exemple, le chalutage représente à lui seul 60 % des prises mondiales, mais c'est une technique destructrice des fonds et peu sélective.

L'aquaculture, une alternative à la surpêche ?

Nos états proposent de plus en plus de produits issus de l'aquaculture. Cette activité en plein essor doit être maîtrisée et raisonnée :

- en gérant l'impact des élevages sur le milieu (contrôle du risque d'eutrophisation, risque de fuite d'animaux)
- en prenant en compte le bien-être des animaux (densité dans les cages d'élevage, gestion du risque de propagation des maladies et des parasites entre les animaux)
- en privilégiant des productions de qualité (labellisation, origine des aliments...)

* FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations

Comment agir ?

→ Éviter les espèces dont les stocks sont très affaiblis

- Thon rouge
- Anguille
- Espadon
- Merlu
- Cabillaud
- Requin
- Dorade rose
- Saumon sauvage
- Raies (bouleée et méléée)

→ Bannir la consommation d'espèces de grands fonds

- Sabre noir
- Lingue bleue
- Sikis
- Grenadier de roche
- Empereur

Les captures de ces espèces se sont beaucoup développées ces dernières décennies. Ce sont pourtant des espèces à croissance lente qui attendent 30 à 50 ans avant de se reproduire.

→ Consommer des poissons pêchés localement pour soutenir les pêcheurs aux petits métiers

La pêche artisanale utilise des méthodes de pêche plus sélectives (filets maillants, castiers, palangres...). Les caractéristiques et le nombre d'engins de pêche utilisés sont réglementés par les prud'homies de pêche, parfois plus strictes que les règlements européens. Pour valoriser les produits locaux et donner plus de visibilité aux consommateurs, poissonniers et restaurateurs sur la provenance des produits, la Région SUD et le CRPME* ont créé en 2019 le « Certificat régional d'activités professionnelles » repérable par un autocollant sur l'étal ou la vitrine du poissonnier ou du restaurateur.

Pour en savoir plus : www.crpmed-paca.fr/index.php/assiette-mediterrannee/conseil-consommateur

→ S'assurer du respect des tailles minimales de capture (cf. page 21)

→ Choisir des produits labellisés pour les espèces d'élevage



Le label **Agriculture Biologique** atteste que les farines de poisson utilisées pour l'alimentation des élevages sont issues de pêches pélagiques gérées par quotas, de chutes de poissons commercialisés ou de poissons fourrages élevés dans le respect des normes AB (pas d'aliments à base d'organismes génétiquement modifiés).

* CRPME : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins



[Être vigilants] à ces «petites» pollutions

Origine

Les hydrocarbures regroupent les carburants (essences, gasoil) et lubrifiants (huiles moteurs, graisses).

Les hydrocarbures, insolubles et moins denses que l'eau, se répandent en surface. Souvent invisibles, ils se déposent pourtant sur les côtes et plusieurs semaines sont nécessaires pour les voir disparaître du milieu.

Leurs présences résultent :

- Des gaz d'échappement et des fuites de moteurs mal entretenus,
- Des opérations d'entretien de moteurs (vidanges, nettoyage des carburateurs...) mal réalisées,
- Des lessivages des quais, des parkings et zones techniques non aménagées,
- De la vidange des eaux de fond de cale, souillées par les hydrocarbures,
- Des avitaillements et des transvasements de carburants.

Tout rejet d'eaux de fond de cale est interdit dans les ports et plus globalement en mer et dans le milieu naturel.



Reflets irisés à la surface de l'eau dus à la présence d'hydrocarbures.

Effets

La stagnation des hydrocarbures en surface perturbe les échanges d'oxygène entre l'air et l'eau et diminue la pénétration de la lumière, ce qui perturbe la photosynthèse.

Ils peuvent couvrir des organismes vivants d'une couche grasse qui les asphyxie.

Absorbés, même indirectement, ils se concentrent dans les graisses. Ils peuvent provoquer des perturbations génétiques. Ils sont cancérigènes pour l'homme, les mollusques et les poissons.

Comment agir ?

→ Les rejets des moteurs

Faire entretenir et réviser son moteur régulièrement par un professionnel ; il fonctionnera mieux, consommera et polluera moins.

Classement des moteurs du plus au moins polluant :

carburateur



injection



GPL

Les moteurs hors bord GPL sont les moins polluants. Ils sont silencieux, économiques et pratiques. De 6 à 60 CV, ils fonctionnent sur des bouteilles de gaz standard.

→ Les lubrifiants écologiques

Des lubrifiants d'origine végétale et biodégradables ne persistent pas dans le milieu aquatique lors de leur rejet ou leur combustion.

→ Les eaux de fond de cale

Maintenir propres les eaux de fond de cale grâce aux feuilles absorbantes hydrophobes qui absorbent les hydrocarbures mais pas l'eau.

Lorsqu'elles sont saturées, il faut les jeter dans un collecteur à déchets pour produits souillés.

Un kit antipollution spécial plaisanciers (14 feuilles, gants, sac de récupération) coûte environ 20 euros.

La vidange des fonds de cale se fait dans certains ports équipés d'une pompe adaptée.



→ Avitaillement

En l'absence de station d'avitaillement équipée, utiliser de préférence une pompe manuelle lors des transferts d'essence pour éviter les renversements.

Si le nable de votre réservoir perd de l'essence lorsque vous faites le plein, l'équiper d'un système anti-débordement.

En cas de petite pollution accidentelle lors de l'avitaillement de votre navire, contactez la capitainerie ou le personnel de la station d'avitaillement, ils sauront la traiter avec les moyens adaptés.

Point Propre
Ecogeste #5



Vidéos de la capitainerie

Utilisez les [aires de carénage] dédiées

Le carénage un entretien indispensable

Sous l'eau, la coque du bateau se couvre rapidement d'un film bactérien, d'algues, de coquillages... (jusqu'à 150kg par m²). Le navire ainsi alourdi et freiné devient moins facile à manœuvrer et consomme plus de carburant (jusqu'à 50%). Ce phénomène s'accroît lorsque le bateau ne navigue pas.

À terme, la coque se détériore. Pour la préserver de cette colonisation, la peinture antisalissure est le remède le plus utilisé. Elle contient des biocides* qui diffusent lentement dans l'eau et empêchent la fixation des organismes aquatiques.

* biocide : « qui tue la vie ».



© Frédéric Poydenot

Pour quels impacts ?

Chaque année, plusieurs milliers de tonnes de ces revêtements antisalissures sont appliqués sur les bateaux. Les biocides utilisés sont à base d'oxyde de cuivre et de dérivés de pesticides agricoles. Ces substances toxiques sont peu dégradées et des résidus peuvent s'accumuler dans les sédiments ou chez certains organismes marins.

Même à faible concentration, les biocides ont un effet néfaste sur le phytoplancton, organismes végétaux à la base de la chaîne alimentaire. Cet effet se répercute sur les organismes filtreurs (huîtres, moules...) et les prédateurs supérieurs (poissons, mammifères marins...). Sur l'Homme, les effets directs sont des irritations, des troubles gastriques. A forte dose, les biocides peuvent être sources de cancers.

La législation évolue

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 de la nouvelle réglementation européenne sur les biocides impacte directement la fabrication des peintures antisalissures. Seuls 10 produits biocides* dont l'écotoxicité est évaluée sont autorisés, dans le but de garantir un rapport bénéfice/risque optimum pour la protection de la santé humaine et de l'environnement. De plus, la réglementation admet désormais deux niveaux de toxicité différents pour les applicateurs professionnels et particuliers.

Liste sur : echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/biocidal-active-substances
Inventaire des produits biocides présents sur le marché français : biocid-anse.fr/biocid

Comment agir ?

→ Lors du carénage du bateau

Les carénages doivent s'effectuer sur des zones techniques aménagées pour la récupération et le traitement des eaux de carénage : les aires de carénage. Les déchets toxiques (résidus de ponçage, pinceaux, pots vides, chiffons...) doivent être ramenés au **Point Propre** du port pour traitement.

Les périodes de vent sont à éviter, à défaut installer une bâche autour du bateau.

→ Au port, informez-vous

L'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco (UPACA) a conçu deux films pédagogiques, sur l'aire de carénage et le point propre, accessibles sur l'écran d'accueil des capitaineries, par QR Codes sur des affiches et sur la signalétique Ports Propres. On y voit le traitement de l'eau après nettoyage des coques de bateaux ainsi que l'organisation des Points Propres, avec tri des déchets spécifiques à l'activité de plaisance.

Affiche de deux films pédagogiques créés par UPACA en 2018



L'aire de carénage



Le Point Propre

Des revêtements antiadhérents et antibactériens

Les **revêtements antiadhérents** ne contiennent pas de biocides, ni de cuivre, mais sont composés de silicone. Ils créent sur la surface de la carène un aspect lisse qui empêche les micro-organismes d'adhérer et facilite l'autonettoyage lorsque le bateau navigue. Ces revêtements améliorent sensiblement la glisse du bateau.

Les **revêtements antibactériens** ne diffusent pas de biocides. Ils contiennent des substances qui empêchent l'apparition des bactéries sur la coque. Le processus de salissure est rompu, protégeant ainsi la coque.

La Posidonie vit de la surface à 40 mètres de profondeur sur le littoral méditerranéen. Absente à proximité des embouchures des fleuves côtiers et des étangs saumâtres, cette plante ne tolère pas la dessalure.

Elle est constituée de tiges rampantes, enfouies dans le sédiment, appelés rhizomes et qui se terminent par un groupe de 4 à 8 feuilles, longues de 20 à 80 cm. Les rhizomes portent aussi des racines, qui s'enfoncent jusqu'à 70 cm dans le sédiment.

Sa floraison se produit l'automne. Il faut 6 à 9 mois aux fruits pour mûrir. De la forme d'une olive, ils contiennent une seule graine et peuvent s'échouer sur la plage. Mais la reproduction de la Posidonie se fait surtout par des boutures et la floraison reste un évènement peu fréquent.

Sa croissance est très lente, la Posidonie ne pousse que de quelques centimètres par an, et une fois détruit l'herbier ne peut être restauré.



© Patrice Francour



© Patrice Francour

L'herbier de Posidonie un objectif de [PROTECTION] majeur



© Florent Beau

L'herbier de Posidonie est un refuge pour un quart des espèces animales et végétales sous-marines, c'est un pôle de biodiversité. Il produit de grandes quantités de matière végétale et d'oxygène. Il piège et fixe les sédiments, stabilise les fonds marins et stocke du carbone.

Les herbiers couvrent 66% des fonds sous-marins le long de la Corse et 34% des fonds sous-marins le long du continent.

Sur le littoral, les feuilles mortes de Posidonies s'accumulent et forment des banquettes qui protègent les plages et atténuent leur érosion.

Plus de 30 ans de protection

Dans l'ensemble de la Méditerranée, la Posidonie, les herbiers et les banquettes qu'elle forme sur les plages, font l'objet de protections à de multiples niveaux. Ils sont protégés depuis 1988 en France : il est interdit « de détruire, de colporter, de mettre en vente, de vendre ou d'acheter et d'utiliser tout ou partie de la plante vivante ou morte ».



© Parc national de Port-Cros

Mais une pression réelle

La pression de mouillage est devenue la menace principale exercée sur l'herbier de Posidonie. En une dizaine d'années, certains secteurs ont perdu plus de 100 ha d'herbier.

Afin de réduire cette pression des actions fortes sont menées pour renforcer la réglementation et les aménagements.

Scannez pour découvrir la vidéo des bonnes pratiques d'ancrage réalisée par l'OFB et Alliance Posidonie.



Zoom sur...

MPN, un réseau de coopération à l'échelle de la Méditerranée.



Créé à l'initiative de l'Office français de la biodiversité, en 2020, le **MPN** (Réseau méditerranéen pour la Posidonie) réunit plusieurs pays du bassin méditerranéen partageant des enjeux communs de protection de la Posidonie.

Composé d'autorités publiques, de scientifiques, de professionnels du nautisme et d'organisations environnementales, le **MPN** a pour objectif de renforcer la coopération à l'échelle de la Méditerranée afin d'accroître la capacité de chaque pays à construire une meilleure protection de Posidonie oceanica et d'éviter sa dégradation.

Pour en savoir plus, visitez le site internet : www.medposidonianetwork.com

Alliance Posidonie, pour des herbiers et des banquettes de Posidonie préservés.



Alliance Posidonie a pour objectif d'instaurer les conditions d'une dynamique collective forte et visible, capable de faire émerger une véritable prise de conscience de préservation de la Posidonie, auprès des citoyens, des plaisanciers et de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux sur le littoral méditerranéen français.

Créée en 2023, **Alliance Posidonie** est animée par un comité de pilotage réunissant l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, CPIE Iles de Léris & Pays d'Azur, Direction interrégionale de la mer Méditerranée, Fédération des Industries Nautiques, Office français de la biodiversité, Office de l'Environnement de la Corse, Région Occitanie, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco, WWF France, et la DREAL PACA.

Alliance Posidonie rassemble autour d'objectifs communs les organismes qui souhaitent s'engager dans la préservation de la Posidonie.

→ www.alliance-posidonie.fr

Une dynamique de protection des fonds marins renforcée

La pression du tourisme, en particulier pendant la haute saison, l'augmentation continue de la taille des yachts et la dégradation rapide des herbiers de Posidonie sont les principaux éléments qui ont conduit le préfet maritime français à développer une nouvelle politique pour organiser davantage les mouillages le long du littoral méditerranéen. L'objectif est d'équilibrer les différents intérêts, tant publics que privés, en tenant compte du poids économique de l'industrie de la plaisance tout en protégeant les habitats marins. Différents arrêtés ont été adoptés. Chacun de ces décrets a fait l'objet de processus de consultation publique.

1. L'arrêté n° 123/2019 du 03 juin 2019 fixe le cadre général du mouillage et de l'arrêt des navires dans les eaux territoriales françaises de la mer Méditerranée.

2. L'arrêté n° 155/2016 du 24 juin 2016 organise le mouillage des grands navires (plus de 45 mètres). Il crée des zones d'ancrage pour ces navires et un régime d'autorisation ou de déclaration.

3. Les arrêtés locaux déclinent le décret 123/2019 en instaurant un système cohérent de zones d'ancrage et d'arrêt le long du littoral pour les navires à partir de 24 mètres (20 mètres sur certains secteurs qui le justifient). Les décrets territoriaux résultent d'un vaste processus collectif initié en 2018 sur la base d'une concertation avec différents acteurs.

Retrouvez l'intégralité des arrêtés sur le site de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée :

→ www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/regulations-a2884.html

En parallèle, des mesures d'accompagnement ciblées sur l'organisation du mouillage voient le jour et sont accompagnées financièrement par les pouvoirs publics. C'est ainsi que 11 projets dédiés aux ZMEL (zones de mouillage et d'équipements légers) sont en cours sur la façade Méditerranée. Ces aménagements permettent de proposer aux plaisanciers un mouillage sur des ancrages écologiques sûrs et protégeant les habitats marins.



Arrêtés locaux, Source OFB.

Zoom sur...

La stratégie de gestion des mouillages en Méditerranée

Devant le développement constant de la navigation de plaisance en Méditerranée une stratégie pour la gestion des mouillages des navires de plaisance à l'échelle de la façade méditerranéenne est portée par la Préfecture maritime de Méditerranée en partenariat étroit avec les pouvoirs publics. Cette stratégie concerne la petite et la grande plaisance sans limite de taille. Elle a pour objectifs de :

- Maîtriser la pression des mouillages sur le milieu marin,
- Organiser les usages sur le plan d'eau à l'échelle globale,
- Optimiser l'instruction administrative des projets de mouillage par les services.

Elle repose sur six grands principes :

- La mer est un bien commun et le domaine public maritime est inaliénable : lutte contre la privatisation et la parcellisation du littoral sous toutes ses formes.
- Le développement de la plaisance ne doit pas se faire au détriment des autres usages : prise en compte de la capacité d'accueil (nombre de navires, durée du mouillage...) et de la capacité de charge des milieux (limite soutenable avant de porter atteinte à l'état du milieu marin).
- Le développement de la plaisance doit respecter la qualité environnementale et paysagère des sites.
- Le mouillage n'a pas vocation à répondre à l'insuffisance structurelle de places dans les ports : il ne doit



→ www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/strategie-mouillages-a3005.html

pas se traduire par une augmentation de la fréquentation du site mais doit être intégré à une politique portuaire globale.

- Le mouillage est une pratique temporaire et saisonnière : les autorisations d'occupation du domaine public délivrées par l'Etat sont temporaires et révoquables par nature.
- La liberté du plaisancier doit s'accompagner d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et des autres usages : sensibilisation permanente des plaisanciers pour limiter les impacts de leur activité et les responsabiliser dans leurs pratiques.

Pour les secteurs à enjeux écologiques, les nouveaux SDAGE 2022-2027 des bassins de Rhône Méditerranée et de Corse intègrent dans leurs programmes de mesures respectifs un certain nombre de mesures visant à organiser les usages en mer et réduire la pression mouillage, contribuant ainsi à la mise en oeuvre de la stratégie mouillage.

→ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion-de-leau/amenagement-et-gestion-des-eaux-sdage-2022-2027-en-vigueur

Explorez les zones de mouillage en Méditerranée

La Direction Interrégionale de la mer Méditerranée a produit un inventaire des zones de mouillages en vigueur et en projet, aussi bien celles installées pour préserver la Posidonie et que celles pour gérer les usages.

Ce guide, essentiel pour les plaisanciers, présente les ZMEL (zones de mouillage et d'équipements légers) le long de la façade Méditerranéenne, en Occitanie, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse. Il donne des clés de lecture simplifiées pour s'informer sur l'accessibilité, les services et la réglementation propres à chaque ZMEL.



Scannez pour télécharger
l'inventaire des ZMEL en
Méditerranée.



Les bonnes pratiques d'ancrage pour protéger la Posidonie

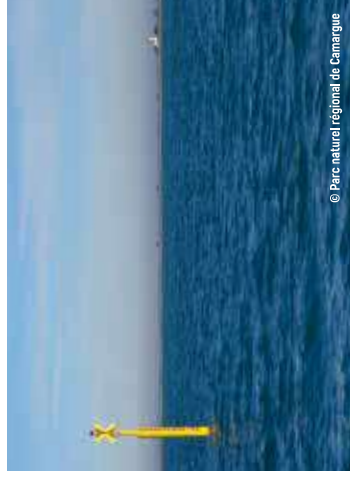


Scannez pour découvrir la vidéo des
bonnes pratiques d'ancrage réalisée
par l'IOFB et Alliance Posidonie.



Les aires marines protégées ont pour rôle de réduire les pressions sur le milieu marin en encadrant sur une base volontaire ou réglementaire les activités humaines. Ce sont donc des outils privilégiés pour atteindre le bon état écologique du milieu marin.

La façade Méditerranée accueille plus d'une centaine d'aires marines protégées qui sont de différentes



© Parc naturel régional de Camargue

catégories : parcs nationaux, parcs naturels marins, réserves naturelles, sites Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, sites du Conservatoire du littoral, ASPIM, réserves de biosphère, site UNESCO.

(Sources : Planification de l'espace maritime, DSF, OFB).



© FloBeau



© OFB

À l'approche d'un espace protégé ou géré, il est important d'être vigilant aux règles d'usages des sites. À noter que ces zones sont clairement identifiées sur les cartes marines.

Parcs nationaux, marins et réserves

En France, les initiatives de protection du milieu marin, par la mise en place d'aires marines protégées, y ont été pionnières avec : le Parc national de Port-Cros (83), premier Parc national marin d'Europe créé en 1963, le Parc national des Calanques créé en 2012, à proximité immédiate de Marseille, le Parc marin de la Côte Bleue (13), le Parc maritime départemental - Estérel Théoule (06), la Réserve naturelle de Cerbère-Banyuls (66), le Parc marin international des Bouches de Bonifacio (2A), la Réserve naturelle de Scandola (2B), le Parc naturel marin du Cap Corse créé en 2016, et enfin l'extension en mer du réseau des sites Natura 2000 depuis 2008.

Pour en savoir plus

- www.portcros-parcnational.fr
- www.calanques-parcnational.fr
- www.parcmarincotebleue.fr



L'Office français de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité est un établissement public du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Il exerce des missions d'appui à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux continentaux, aquatiques et marins.

Ses grands objectifs sont :

- Gérer des espaces protégés et appuyer les autres gestionnaires ;
- Apporter conseil et expertise aux acteurs socio-professionnels ;
- Mobiliser et sensibiliser la société ;
- Former et structurer les métiers de la biodiversité ;
- Vérifier le respect de la réglementation relative à la protection de la biodiversité.

→ www.ofb.gouv.fr

- www.parc-camargue.fr
- www.departement06.fr/au-naturel/parc-maritime-departemental-estereletheoule-21635.html
- www.ofb.gouv.fr/la-strategie-nationale-pour-les-aires-protgees

Natura 2000, un réseau européen en faveur de la biodiversité



Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, dont l'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il est composé de sites désignés par chacun des États membres en application des directives européennes dites «oiseaux» et «habitats» de 1979 et 1992 selon des critères spécifiques de rareté et d'intérêt écologique.

C'est un réseau qui favorise le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

Le réseau Natura 2000 en Provence-Alpes-Côte d'Azur comporte 13 sites marins ou majoritairement marins et 17 sites mixtes (dont la partie marine est inférieure à 50% de la surface). * Ces sites représentent une importante biodiversité : herbiers à Posidonies, lagunes, récifs (coralligène), grottes, Grand Dauphin, Tortue Caouanne, poissons migrateurs, oiseaux (puffins, ...).

Sur chaque site, un document d'objectifs (DOCOB) est réalisé en concertation avec les acteurs concernés. Il propose

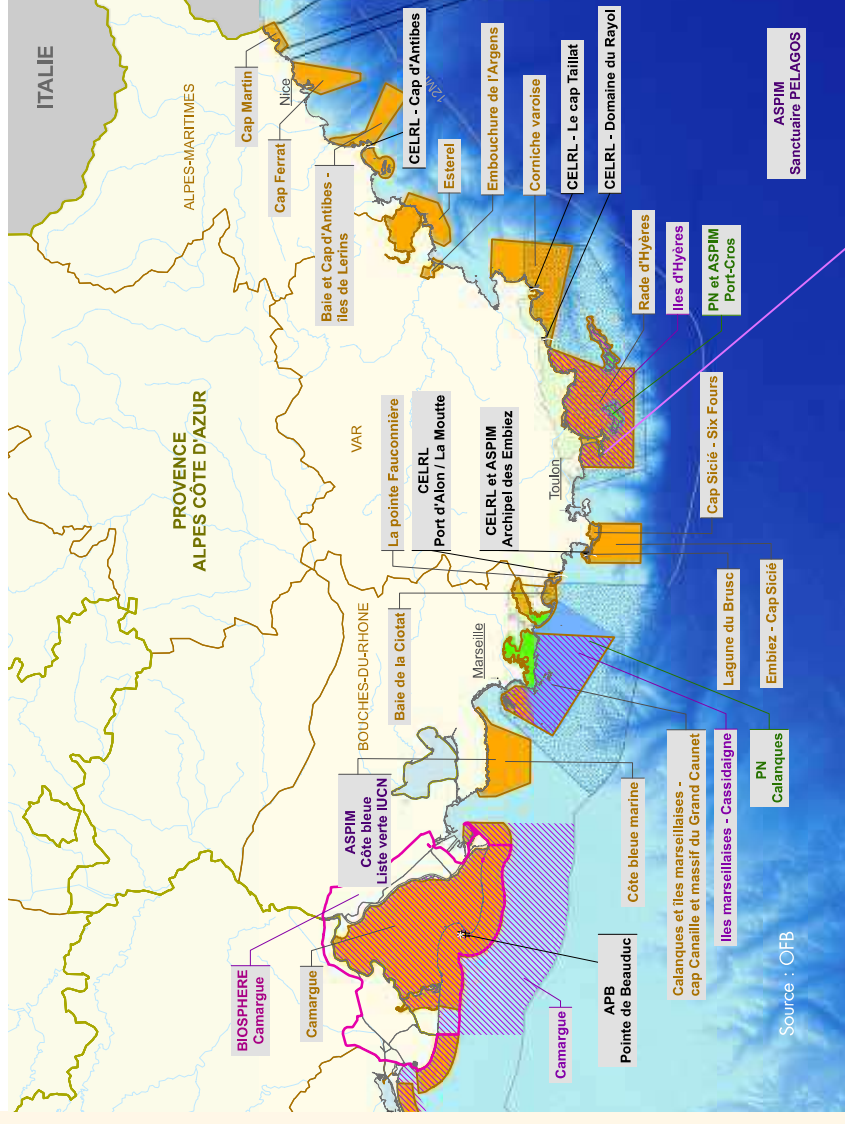
des mesures de gestion, contractuelles ou réglementaires, pour atteindre les objectifs de conservation des habitats et espèces.

De l'amélioration de la connaissance, à la mise en place de mouillages écologiques, le gestionnaire est en charge de la mise en œuvre de ces actions. Il est un interlocuteur incontournable pour toute question, alors n'hésitez pas à le contacter !



Façade Méditerranée Provence-Alpes-Côte d'Azur

Aires marines protégées - Sites marins et mixtes



ASPIM : Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne
CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
APB : Aire de Protection de Biotope - PN : Parc national

Source : OFB

Pour en savoir plus

- www.ofb.gouv.fr : Office français de la biodiversité
- * DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-sites-marins-et-mixtes-a/763.html



© Patrice Francour

© Réseau Mer

La Méditerranée un [ESPACE VIVANT] particulièrement sensible

Les milieux humides littoraux de Méditerranée

Situés à l'interface terre et mer, ces zones représentent une superficie importante et offrent une multiplicité de services, mais ils sont fragilisés par le réchauffement, la baisse des débits ou la montée des eaux marines. La réduction des pollutions et la maîtrise de l'impact des activités humaines sur la biodiversité des zones humides sont de fait primordiales.

L'Étang de Berre, une des plus grandes lagunes méditerranéennes, longtemps soumise à des pressions industrielle et urbaine, fait l'objet d'une réhabilitation environnementale pour retrouver un écosystème équilibré et un bon état.

Vie marine
Ecogeste #3



Vidéo de la campagne

Les herbiers de Zostères qui le peuplent sont fragiles et jouent un rôle écologique fondamental.

Pour en savoir plus : GIPREB-syndicat mixte : www.etangdeberre.org

La Camargue, vaste zone humide située dans le delta du Rhône, est un haut lieu de richesse biologique et de variété de paysages. Ouverte sur la Méditerranée, c'est un site majeur pour de nombreuses espèces d'oiseaux (plus de 150 000 oiseaux y transitent chaque année).

→ www.parc-camargue.fr



@ Réseau Mer

Le sanctuaire Pelagos, une Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)



L'Italie, Monaco et la France ont signé, le 25 novembre 1999, un Accord pour la création du Sanctuaire Pelagos. Ce sont 87 500 km² pour la protection des mammifères marins et de leurs habitats contre toutes les causes de perturbations provenant des activités humaines. Cet espace de biodiversité accueille régulièrement 7 espèces de cétacés dont 30 000 dauphins bleu et blanc et 3 000 orquals communs...

Le Parc national de Port-Cros est l'animateur de la partie française de Pelagos.

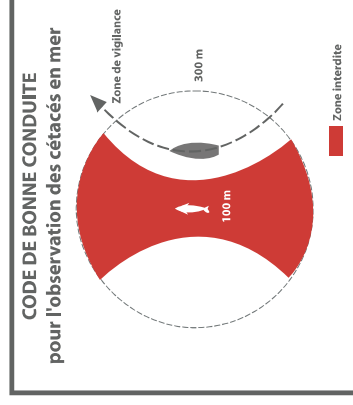
En tant que plaisancier vous pouvez devenir « Ambassadeur Pelagos » en vous inscrivant sur le site Pelagos : www.sanctuaire-pelagos.org/fr/sensibilisation/devenez-ambassadeur-pelagos

→ www.sanctuaire-pelagos.org

Nuisances
sonores
Ecogeste #8



Vidéo de la campagne



© SOS Grand Bleu

Un réseau pour la protection des oiseaux du littoral méditerranéen

Sur l'ensemble du littoral méditerranéen français, en Occitanie, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse, un réseau de sites vise à améliorer la reproduction des oiseaux migrateurs qui nichent en colonies sur le littoral (sternes, avocettes, ...). Ces espèces protégées s'installent sur des espaces ouverts au public et souffrent d'un dérangement par des visiteurs qui ignorent leurs besoins de tranquillité. Les colonies installées sur les étangs littoraux et en arrière plage sont les plus touchées par le dérangement.



Pour en savoir plus : projet Life+ ENVOLL
Regard sur les larv-limicoles coloniaux

Pour vous tenir informés en temps réel de la présence de ces oiseaux, consultez la Météo des oiseaux : www.facebook.com/Meteodesoiseaux/



Sterne naine

© Xavier Ruitray

Que faire en cas d'échouage de cétacé ?

Ne manipulez pas l'animal, même pour le remettre à l'eau. Cette règle est très importante afin d'éviter tout risque de transmission de maladies, de blesser l'animal ou vous-même, car il pourrait chercher à se défendre. Évitez également les attroupements et le bruit, car le stress pourrait le tuer.

Contactez le réseau national d'échouage :
(05 46 44 99 10), le CROSS (VHF, canal 16) ou les pompiers (18 ou 112).

→ www.observatoire-pelagis.cnrs.fr



Que faire si vous observez des tortues de mer ?

Cinq espèces de tortues marines se rencontrent en Méditerranée.



→ observatoire-tortues-marines.mnhn.fr/observatoire/



© Réseau Mer

Le Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) est chargé de coordonner les opérations d'observation en lien avec les centres de soins : CESTMed dans l'Hérault et le Centre de réhabilitation de la faune sauvage (CRFS) à Antibes géré par l'Association Emergence (06 16 86 26 86). Contactez-les pour toutes vos observations.

Les espèces non indigènes marines

Une espèce non-indigène (ENI) marine est une espèce animale ou végétale observée hors de son aire de répartition naturelle, introduite par les voies naturelles (déroit de Gibraltar, canal de Suez, par exemple) et par les activités humaines volontairement ou fortuitement. Les ENI marines en Méditerranée sont connues depuis longtemps et appartiennent à tous les groupes (poissons, invertébrés, algues...). Les ENI marines ne deviennent pas toutes des espèces envahissantes.

Coordonné et animé par le Comité français de l'IUCN et l'Office français de la biodiversité, le centre de ressources espèces exotiques envahissantes fournit un appui pratique et contribue à renforcer les actions de connaissance et de gestion de ces espèces.

→ www.especes-exotiques-envahissantes.fr



© Jean-Michel Courtyade
Caulerpa cylindracea

Caulerpa cylindracea s'est propagée dans toute la Méditerranée à partir des années 1990. L'espèce serait arrivée sur les côtes françaises à Marseille en 1993-1994 et a été signalée pour la première fois en 1997. Depuis, elle a colonisé tous les départements français du pourtour méditerranéen y compris la Corse.

Zoom sur... Le Crabe bleu

Originaire des côtes atlantiques américaines, le Crabe bleu, *Callinectes sapidus*, a envahi progressivement le bassin méditerranéen depuis son introduction au début du XX^e siècle probablement par les eaux de ballast des navires.

En France, son expansion et l'augmentation de ses populations sont devenues préoccupantes pour la biodiversité des milieux littoraux et pour les activités de pêche professionnelle et d'aquaculture, en particulier en Corse et en Occitanie (14 tonnes pêchées en 2022 sur la lagune de Canet I).

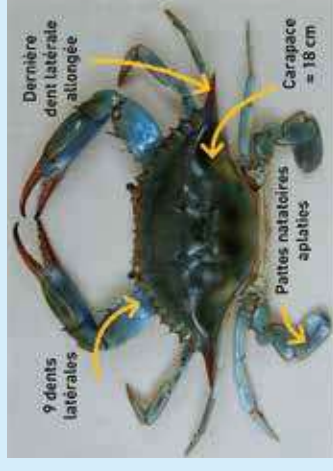
En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les captures sont de plus en plus nombreuses aux embouchures du Rhône (en Camargue), sur le secteur de Berre et jusqu'aux salins d'Hyères.

Avec une carapace d'environ 18 cm et des pinces puissantes (rouges chez les femelles), ce crabe omnivore et vorace est agressif : il dégrade les engins de pêche (ex. filets) et consomme en grande quantité les prises de pêche.

Depuis mars 2023, il est classé niveau 1 dans la liste des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur le territoire métropolitain au titre du Code de l'environnement, ce qui correspond à l'interdiction d'introduction dans le milieu naturel.



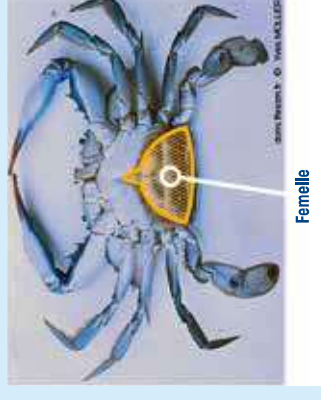
Femelle grainée

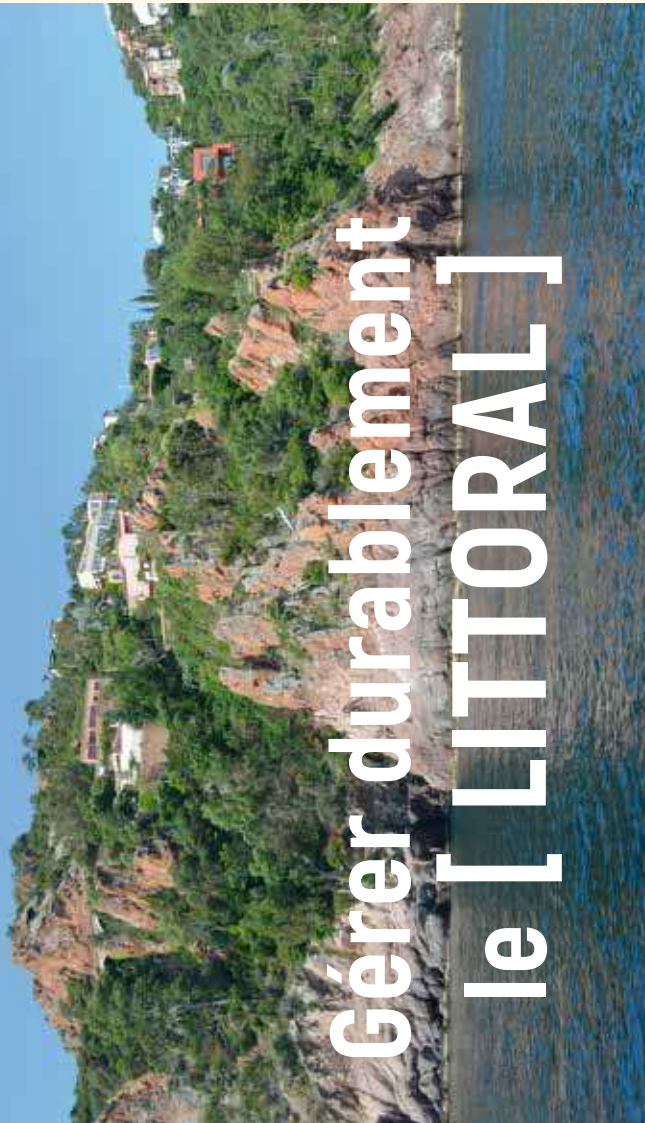


Face à ce constat, des plans territoriaux de lutte contre le Crabe bleu sont rédigés à l'échelle de chaque région de la façade Méditerranée française et une animation est effectuée par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes. La détection précoce, les suivis et le contrôle des populations de Crabe bleu en sont des actions phares.

Partager vos observations de Crabe bleu, c'est participer à la lutte contre cette espèce invasive qui, rappelons-le, est comestible et savoureuse !

→ pole-lagunes.org/en-action/
coord-crabe-bleu/





Gérer durablement le LITTORAL

Le bassin méditerranéen fait face à de nombreux défis. Avec une diversité biologique exceptionnelle mais soumise à des impacts importants, cette région est considérée comme l'un des « hot spot » ou « point chaud » de biodiversité dans le monde. Le changement climatique, visible à travers les canicules marines, la montée des eaux et le recul du trait de côte rend le littoral méditerranéen vulnérable.

→ www.monlittoral.fr

Face à ces enjeux, de nombreuses politiques publiques œuvrent depuis plusieurs décennies à la durabilité du littoral.

Parmi les outils d'aménagement adaptés pour répondre aux problématiques locales figurent les contrats de Baies dont les objectifs sont la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Le territoire d'un contrat de Baie est défini à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent dans une approche de bassin versant. Ces outils contribuent à atteindre les objectifs du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). L'une des grandes priorités du SDAGE Rhône-Méditerranée est de préserver le littoral méditerranéen par l'encadrement des usages et la réduction des pollutions.

→ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr



© Ville de Marseille

Zoom sur...

Le contrat de Baie de la rade de Toulon et des îles d'Or

C'est une démarche environnementale globale et concertée qui impose d'appréhender l'eau dans son intégralité, depuis la source jusqu'à la mer, soutenue par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), la Région Sud, le Département du Var, et construit en étroite collaboration avec les Services de l'Etat.

Animatrice de cette démarche depuis 2002, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a construit, sur la base d'une large concertation, un nouveau contrat pour les cinq années à venir: le Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or (2023-2027).

Le contrat de Baie de la Métropole marseillaise

Les forts enjeux environnementaux pesant sur le littoral de près de 160km entre Saint-Cyr-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, ont conduit la Métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de Marseille à s'engager, dès 2015, dans le co-pilotage d'un plan d'action ambitieux : le contrat de Baie.

Ce projet fédérateur, véritable outil intégré, permet aux acteurs de cette démarche volontaire d'œuvrer conjointement autour de 3 objectifs :

- La réduction et la prévention des pollutions en mer,
- La préservation et la restauration du patrimoine marin,
- La sensibilisation et l'information de tous les publics sur la fragilité des écosystèmes marins.

Le contrat de Baie initial, entre 2015-2022, s'est terminé sur un bilan très positif, et est

Parmi les enjeux identifiés on peut citer :

- Réduire les pollutions bactériologiques, chimiques, liées aux nitrates, aux pesticides et aux déchets dans les milieux naturels,
- Garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique,
- Gérer durablement les cours d'eau et les zones humides, en lien avec la prévention des risques,
- Gérer durablement l'interface terre-mer et le milieu marin.

→ www.metropletpm.fr/entreprises/article/contrats-de-baie-territoire



poursuivi par un contrat de transition, pour les années 2023 et 2024. Celui-ci dans la continuité du 1^{er} contrat, permet d'attendre la mise en œuvre du 12^{ème} programme de l'AERMC, partenaire financier majeur de cette démarche.

La Métropole a d'ores et déjà lancé la démarche de co-construction d'un nouveau plan d'action pour 2025 avec l'ensemble des acteurs locaux du littoral.

→ www.ampmetropole.fr/missions/strategie-environnementale/mer-littoral-ports-le-contrat-de-baie

Préserver et restaurer le littoral et le milieu marin

Les actions de préservation de la Méditerranée soutenues par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse contribuent à la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin qui est dans sa phase opérationnelle et visent à maintenir ou rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes marins (diversité biologique, interactions entre les espèces et leurs habitats) tout en permettant et en soutenant les usages maritimes.

La préservation et la restauration du littoral et de la mer passent par :

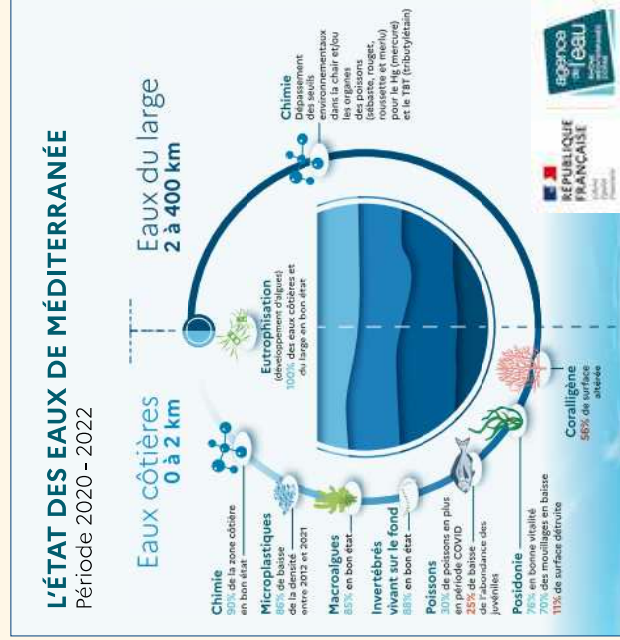
- La réduction des flux de polluants à la mer.

- La non dégradation de l'état écologique par l'organisation des usages en mer.
- La restauration des habitats côtiers et leurs fonctionnalités pour reconquérir la biodiversité marine :
 - retrouver les fonctions de nurserie des petits fonds côtiers détruits par les aménagements littoraux,
 - restaurer les fonctions écologiques des petits fonds côtiers,
 - restaurer les habitats.

→ www.eaurmc.fr/jcms/vmr_36226/fr/la-preservation-de-la-meditteranee

Un vaste dispositif de surveillance de la qualité écologique et chimique de la mer ainsi que des pressions qui s'y exercent est soutenu par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. L'analyse des données 2020-2022 indique une situation plutôt stable en comparaison des années précédentes avec une bonne qualité générale des eaux côtières.

L'état des habitats marins côtiers, et en particulier la vitalité des herbiers de Posidonie et du coralligène, des populations animales, la contamination des poissons par les pollutions sur la côte et au large, le suivi des microplastiques, ou encore celui de la température des eaux côtières, sont autant d'indicateurs qui permettent d'établir une cartographie de l'état de santé du milieu marin.



Source : www.sauvonsleau.fr/jcms/e_28868/la-meditteranee-une-mer-fragile-mais-bien-vivante

Des opérations de restauration peuvent être mises en œuvre sur les secteurs historiquement riches d'un point de vue écologique, qui ont été dégradés et sur lesquels la pression à l'origine de la dégradation est aujourd'hui maîtrisée. Cela concerne notamment des secteurs tels que les enceintes portuaires sur lesquelles des opérations de restauration des fonctions de nurseries artificielles de poissons sont conduites.

Une stratégie pour la restauration écologique sur l'ensemble de la façade Méditerranée, portée par la DIRM en partenariat avec les pouvoirs publics est mise en œuvre :

→ www.dirm.meditteranee.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dirm_med_-_plaquette_restoration.pdf

Zoom sur... Le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique

Dans le nouveau Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (paru en 2023), l'agence met en exergue les solutions pour faire face aux nouveaux défis : submersion marine, salinisation des nappes phréatiques, augmentation des risques de pollution par temps de pluie, perte de la biodiversité, dysfonctionnement des milieux... Car une Méditerranée en bonne santé est plus résiliente face aux effets du changement climatique et source de bienfaits pour tous.



© FloBeau



Sauver la Méditerranée : c'est possible !
Vidéo réalisée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



→ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/adoption-du-plan-dadaptation-au-changement-climatique-reviser-du-bassin-rhone-mediterranee

Scannez-moi

Les certifications [PORTS PROPRES] et vous



Peut-être avez-vous remarqué dans de nombreux ports des pavillons avec les logos suivants ?



Cela signifie que vous êtes dans un port certifié « Ports Propres » et « Ports Propres Actifs en Biodiversité ». C'est-à-dire que leurs actions en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité ont été certifiées conformes par l'AFNOR (Agence Française de Normalisation), sur la base des critères inscrits dans les seules certifications en environnement spécifique aux ports de plaisance. Ces logos sont un gage d'excellence environnementale en matière de gestion des ports de plaisance et traduisent une volonté forte des gestionnaires portuaires de proposer des infrastructures et des services vertueux.

Venez découvrir les ports certifiés sur www.ports-propres.org

« Ports Propres » en quelques mots

L'activité de plaisance génère des déchets et des effluents toxiques (batteries, huiles de

le port. Des étapes de la démarche sont destinées aux économies d'eau et d'énergie, à la formation du personnel portuaire et à la sensibilisation des usagers. Il en résulte de nombreux équipements à disposition des usagers avec une signalétique associée (aire de carénage, point propre, sanitaires, douches, solutions de pompage des eaux usées, moyens de lutte contre les pollutions accidentelles...). Une fois la démarche intégrée, le port peut prétendre à la certification « Ports Propres » en passant un audit avec AFNOR Certification qui l'octroie de manière indépendante et objective. Elle est délivrée pour une durée de 3 ans, renouvelable, avec des audits de contrôle tous les ans afin de vérifier la logique de progrès imposée.

Le logo « port certifié » (suivant les critères de la certification européenne) du haut, sera remplacé par le logo du bas au fur et à mesure de l'obtention de la certification suivant les critères de la norme ISO 18725 « Ports Propres ».



Une certification complémentaire : « Ports Propres Actifs en Biodiversité »

En 2018, à l'initiative de l'UPACA, la Certification « Ports Propres Actifs en Biodiversité » a été créée. Elle traduit la volonté des gestionnaires portuaires de gravir une marche supplémentaire vers l'exemplarité en conciliant le fonctionnement d'un port de plaisance et développement/préservation de la biodiversité terrestre et/ou marine.

Française en 2018, cette certification est depuis juin 2024 intégrée à la norme Mondiale ISO 18725 « Ports Propres », comme second niveau (applicable dans les ports de plaisance depuis le 1er novembre 2024). Tous les ports de plaisance peuvent être certifiés « Ports Propres Actifs en

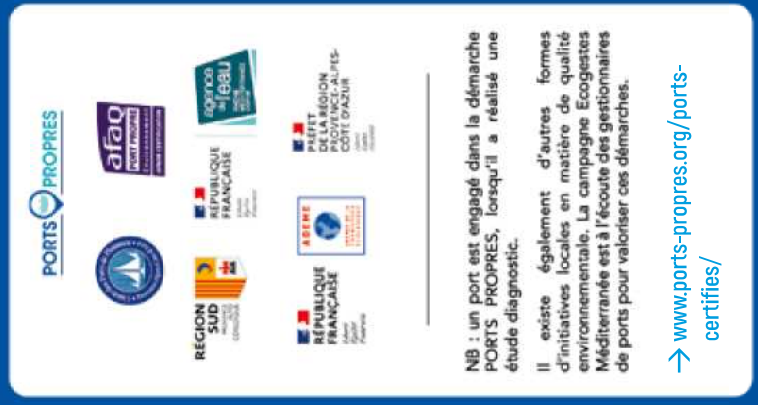
Biodiversité » dès lors qu'ils sont certifiés « Ports Propres » et satisfont aux nombreux critères relatifs à la biodiversité. Une démarche « biodiversité », est nécessaire pour passer un audit de certification auprès d'AFNOR Certification. Les équipements et les bonnes pratiques sont adaptés à la faune et la flore autochtones identifiées sur le port afin que les espèces puissent y trouver des conditions favorables. La formation du personnel portuaire et la sensibilisation des usagers à ces enjeux sont également de rigueur. Le processus d'audit est similaire à celui de « Ports Propres » tout comme la durée de la certification et les audits de contrôle annuels.

Le logo « port certifié » (suivant les critères de la certification nationale) du haut, sera remplacé par le logo du bas au fur et à mesure de l'obtention de la certification suivant les critères de la norme ISO 18725 « Ports Propres ».



Pour une plaisance toujours plus vertueuse

Que le port soit certifié ou pas, les usagers du port, parmi lesquels les plaisanciers, ont un rôle essentiel dans la préservation de l'environnement portuaire, de sa quiétude et des espaces naturels environnants. Une signalétique spécifique « Ports Propres » est présente, actuellement, dans plus de 110 ports. Elle vous aidera à repérer les équipements proposés et vous indiquera comment les utiliser. Les équipes portuaires seront là pour vous aider en cas de besoin. L'utilisation optimale des installations aide le travail des équipes du port. En mer aussi, adoptez les gestes simples présentés dans ce guide.



Pour un nautisme durable

Pour que la mer reste un plaisir

Bateau Bleu : un engagement volontaire des professionnels

Dans un but de préservation de la biodiversité et notamment de la Posidonie, la Fédération des Industries Nautiques, le Parc national de Port-Cros - Porquerolles et le Parc naturel marin du Golfe du Lion ont mené une réflexion commune qui a abouti à la mise en œuvre de l'expérimentation locale Bateau Bleu, avec le soutien de l'Office français de la biodiversité et la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du document stratégique de façade Méditerranée.

Reposant sur un engagement volontaire des parties prenantes, Bateau Bleu s'adresse aux professionnels du nautisme et aux plaisanciers.

Cette démarche expérimentale en 2023 est désormais proposée à l'ensemble des Aires Marines Protégées.



Faire déconstruire son bateau en fin de vie : un geste écologique et responsable

Vous détenez un bateau en fin de vie, irréparable, non navigable ? L'Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER) vous offre la possibilité de le faire déconstruire, recycler et valoriser gratuitement dans un de ses 35 centres de traitement en France.



L'APER, créée par la Fédération des Industries Nautiques (FIN) et devenue éco-organisme national en 2019, se charge également des formalités administratives de désimmatriculation auprès des Affaires Maritimes.

Ce dispositif permet à tout propriétaire ou détenteur d'un navire de plaisance en fin de vie entre 2,5 et 24 mètres, immatriculé en France, de bénéficier de ce service. Entre 2019 et 2023, plus de 10 000 navires ont ainsi pu être déconstruits.

→ www.recyclemonbateau.fr

PYRéO, deuxième éco-organisme créé par la FIN, anime la filière de collecte et de traitement des feux de signalisation pyrotechniques périmés. Vous pouvez désormais les ramener aux magasins d'accastillage qui vendent ces produits. Ils ont une obligation de collecte gratuite sans contrepartie d'achat dans la limite des stocks autorisés dans chaque magasin. Sont concernés les plaisanciers et les professionnels.

Pour en savoir plus : www.pyreo.fr

Le littoral est un espace réglementé, même en vacances, respecter ses règles est une question de sécurité. Voici quelques règles de base qui vous sont recommandées avant de partir en mer :

- **Renseignez-vous sur la météo avant de sortir en mer.** Les bulletins météo les diffusés par le CROSS, affichés dans les capitaineries et consultables sur de nombreux sites internet.
- **Votre matériel de sécurité doit être rapidement accessible.** Vérifiez son bon état et apprenez son mode d'emploi.
- **Equipez-vous d'une VHF.** C'est le moyen le plus fiable pour prévenir les secours et permettre une localisation rapide. Contrôlez-la avant de prendre la mer.
 - **Canal 16 sur la VHF.** Pour appeler les secours au large (CROSS).
 - **Le 196, numéro national d'urgence dédié au sauvetage en mer.** Appel gratuit depuis un téléphone fixe ou portable.
- **Connaissez la consommation de votre moteur** et votre rayon d'action compte tenu de vos réserves en carburant.
- **Respectez les limitations de vitesse** (ports, zone des 300 m).
- **Passez à au moins 100m d'une bouée de plongeur** (pavillon alpha ou croix de Saint-André).
- **Portez votre gilet de sauvetage.**
- **Soyez au moins deux à savoir naviguer.** Sinon indiquez à vos passagers comment stopper les moteurs, mouiller l'ancre et appeler les secours sur la VHF.
- En cas de problème, **ne quittez votre navire qu'en dernier recours.** Si vous chavirez, restez accroché à votre bateau en attendant les secours.
- **Lisez le « Guide du Plaisancier »** créé par la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) pour informer et limiter les risques de la navigation de plaisance :
 - www.snsn.org/page/plaisanciers
 - www.mer.gouv.fr/loisirs-nautiques-en-mer-ou-en-eau-douce-suivez-les-guides

Contacts utiles

Canal météo en continu : _____ 63 et 64
CROSSMed appels urgents : _____ le 196 depuis un téléphone fixe ou mobile
DIRM interrégionale de la mer - DIRM Méditerranée : _____ 04 91 39 69 50

Directions Départementales des Territoires et de la Mer

DDTM des Bouches-du-Rhône, Marseille : _____ 04 91 28 40 40
DDTM du Var, Toulon : _____ 04 94 46 83 83
DDTM des Alpes-Maritimes, Nice : _____ 04 93 72 72 72

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEV) : — 04 91 56 78 33

En cas de repérage ou d'identification de pollution, appelez la DDTM du secteur concerné.

Les structures ambassadrices

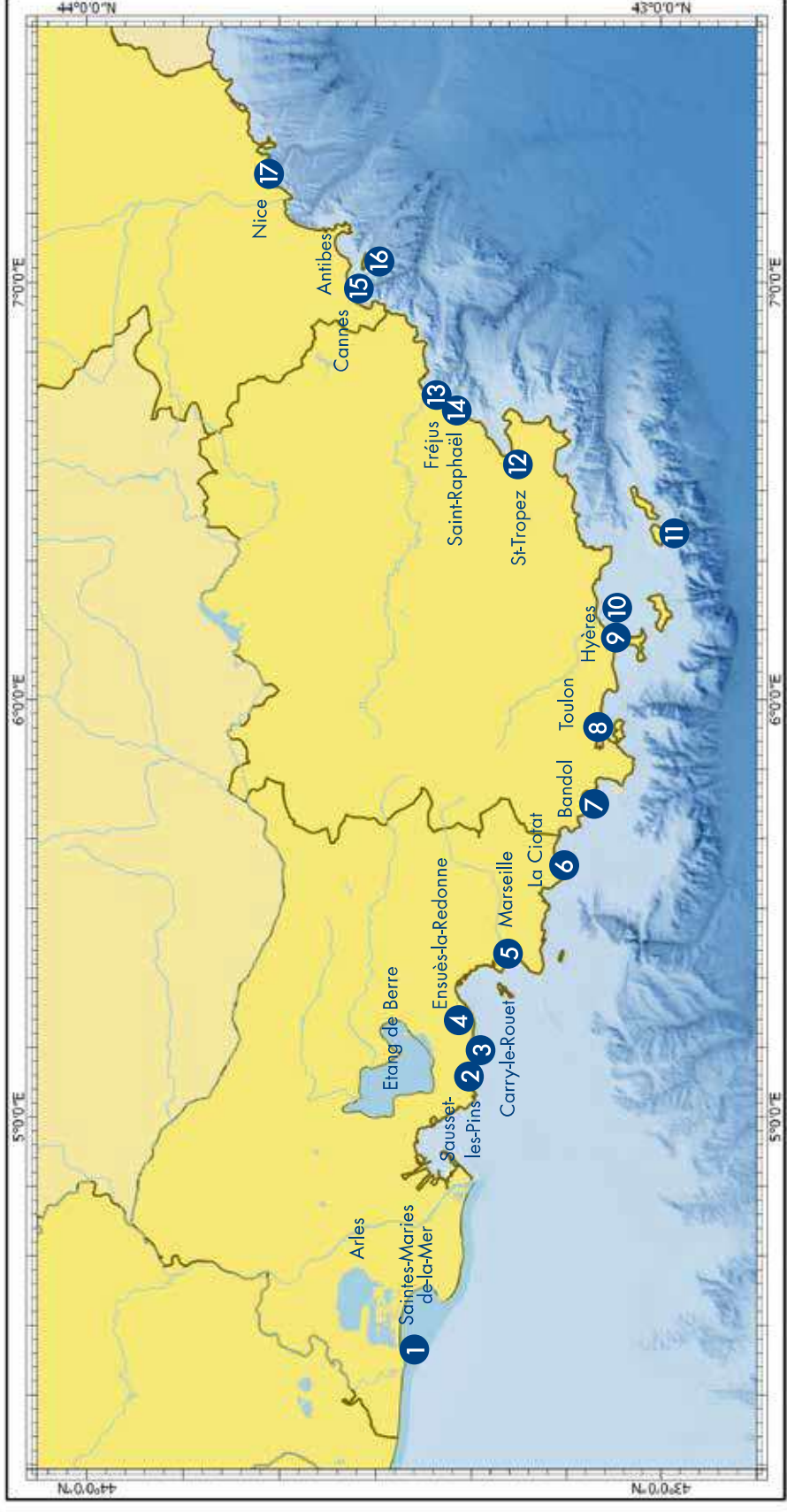
dans votre territoire

- ① **Parc naturel régional de Camargue**
Arles - 04 90 97 10 40
- ② **Écoute ta planète**
Sausset-Iles-Pins
06 79 82 26 31
- ③ **Parc marin de la Côte Bleue**
Carry-le-Rouet - 04 42 45 45 07
- ④ **AIEIE**
Ensuès-la-Redonne - 04 42 40 02 39

- ⑤ **Naturoscope**
Marseille - 04 13 25 36 60
- ⑥ **Atelier bleu - CPIE Côte Provençale**
La Ciotat - 04 42 08 71 12
- ⑦ **Les Mariolles de la Bleue**
Bandol - 04 94 29 94 65
- ⑧ **Naturoscope (Pôle Var)**
Toulon - 06 23 87 75 30
- ⑨ **CIETM**
Hyères - 07 64 69 48 86

- ⑩ **Les Amis de la Presqu'île de Giens**
Hyères - 04 94 00 61 96
- ⑪ **Parc national Port-Cros**
Hyères - 04 94 12 82 30
- ⑫ **Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez**
Cogolin - 04 94 00 46 25
- ⑬ **ADEE**
Fréjus - 04 94 53 90 15
- ⑭ **Estérel Côte d'Azur Agglomération**
Saint-Raphaël - 04 94 19 31 00

- ⑮ **Méditerranée 2000**
Cannes - 04 92 99 10 01
- ⑯ **CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur**
Coordinateur régional
Cannes - 04 93 39 26 80
- ⑰ **Centre de découverte mer et montagne**
Nice - 04 93 55 33 33





→ Mon bilan Ecogestes

Je coche ce que je fais déjà :

- | | Sans objet | Jamais | Parfois | Souvent | Toujours |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1 Je recherche une zone sableuse ou une ZMEL pour éviter d'ancrer dans un herbier marin (cf. page 18) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 2 Je relève mon ancre à l'aplomb du bateau (cf. page 18) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 3 J'utilise les WC marins loin des lieux de baignade (cf. page 10) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 4 J'utilise les équipements portuaires (WC, douches, lavabos) quand je suis à quai (cf. page 10) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 5 J'utilise les services de pompage du port pour vider ma cuve à eaux usées (cf. page 10) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 6 J'utilise des produits d'entretien d'origine végétale ou écolabellisés (cf. page 12) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 7 J'utilise des produits d'hygiène corporelle d'origine végétale ou écolabellisés (cf. page 12) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 8 Je trie mes déchets produits à bord (cf. page 14) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 9 Je choisis des produits avec peu ou pas d'emballages et de plastiques (cf. page 14) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 10 Je limite ma consommation d'eau potable (entretien des équipements, douches, ...) (cf. page 16) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 11 Je me renseigne sur la réglementation afin de limiter ma pêche aux espèces, aux tailles, aux quantités et aux périodes autorisées (cf. page 20) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 12 J'observe les animaux marins sans les nourrir, ni les déranger, ni les toucher (cf. page 22 et 42) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 13 J'utilise des dispositifs anti-débordement et/ou des feuilles absorbantes d'hydrocarbures pour éviter tout rejet en mer (cf. page 28) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 14 Je réduis mes nuisances sonores (bruit de moteur, musique,...) (cf. page 24) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

→ Je m'engage

J'améliore ce que je fais déjà et/ou j'adopte de nouveaux gestes. Je m'engage à :

-
-
-

☐ Pour sensibiliser les autres à la préservation de la Méditerranée, je m'engage à lire le livret avec une personne de mon entourage (enfants, amis,...)

SIGNATURE(S) :

En accord avec le RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles sur simple demande par courriel à cpiazur@cpiazur.fr, ou bien à l'adresse : CPIE des Iles de Lérins et Pays d'Azur - 5 rue de Mimont 06400 Cannes.

ÉcoGestes Méditerranée applique une démarche éco-responsable en choisissant ses imprimeurs avec l'aide de gwann-design.fr. Ce livret est imprimé sur papier 100% recyclé, avec des encres végétales suivant le label Imprim'Vert.
Textes : Utilisation autorisée sous certaines conditions (paternité, Pas d'Utilisation Commerciale et Partage des Conditions Initiales à l'Identique). Plus d'informations sur le site creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/

BILAN [2024]

UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR DES PLAISANCIERS [ÉCO]RESPONSABLES

17 STRUCTURES AMBASSADRICES

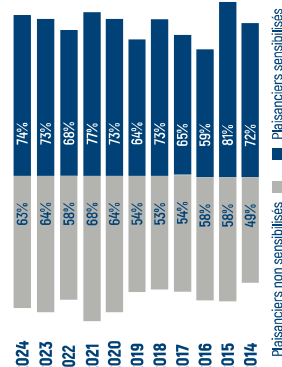


La campagne a été déployée dans
**40 COMMUNES, 41 PORTS ET
94 ZONES DE MOUILLAGE**



1440 NOUVEAUX NAVIRES ONT HISSÉ LE FANION ÉCOGESTES EN SIGNE DE LEUR ENGAGEMENT

TENDANCE : PLUS D'UN PLAISANCIER SUR DEUX UTILISENT DES PRODUITS ÉCOLOGIQUES À BORD



TOP 4 DES ENGAGEMENTS PLÉBISCITÉS PAR LES PLAISANCIERS

- 1 J'OBSERVE LES ANIMAUX SANS LES NOURRIR, NI LES DÉRANGER, NI LES TOUCHER
- 2 J'UTILISE DES PRODUITS D'ENTRETIEN ET DES SAVONS D'ORIGINE VÉGÉTALE OU ÉCO-LABELLISÉS
- 3 JE TRIE MES DÉCHETS À BORD ET JE RÉDUIS LES EMBALLAGES ET LES PLASTIQUES
- 4 JE RECHERCHE DES ZONES SABLEUSES POUR ANCRER

ENSEMBLE, AGISSONS POUR PRÉSERVER LE LITTORAL ET LES FONDS MARINS EN MÉDITERRANÉE



Suivez-nous sur :





vivre et respecter la mer au quotidien

Écogestes Méditerranée est une démarche partenariale entre :

- des associations d'éducation à l'environnement,
- des structures de gestion d'espaces naturels,
- des institutions et des collectivités,
- des fédérations, des unions et des entreprises privées.

et coordonnée par le CPIE des îles de Lérins et Pays d'Azur.

www.ecogestes-mediterranee.fr

f ecogestesmediterraneepaca



3 000 exemplaires - Guide gratuit - mai 2023 - Textes : certains droits réservés
Crédit photo : @FpBeau (pages 2-5) - Ne pas jeter sur la voie publique

Avec le soutien de :



ILES DE LÉRINS
PAYS D'AZUR



UNPRIM VERT*
Réalisation : gwm-design.fr - Rédaction : Ecogestes Méditerranée - Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé
Contact coordination régionale : CPIE îles de Lérins et Pays d'Azur - +33 (0)4 93 36 80 - cpieazur@cpieazur.fr